

2. PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ATHÉNÉE LÉON

Le projet d'établissement de l'Athénée Léon Lepage (ALL) s'inscrit dans le cadre général des projets éducatifs et pédagogique de la Ville de Bruxelles, notre pouvoir Organisateur. Il s'agit d'un enseignement public, officiel, neutre et subventionné, ouvert à tous sans distinction d'origine, de sexe, de convictions politiques, philosophiques ou religieuses.

Le projet d'établissement de l'Athénée Léon Lepage est d'offrir à l'adolescente et à l'adolescent, quelles que soient ses origines sociales, ethniques et culturelles l'accès, non seulement aux connaissances, aux savoir-faire, savoir être et attitudes qui le guideront dans l'enseignement supérieur, mais aussi l'apprentissage au quotidien de la tolérance, de l'égalité, et des valeurs morales qui lui permettront d'être un **citoyen responsable dans un État démocratique, neutre et cosmopolite. Ceci impose, à chaque élève, de prendre part à toutes les activités organisées dans le cadre scolaire.**

A cette fin, une bonne collaboration entre l'école et les parents est essentielle pour optimiser les chances de réussite et d'épanouissement de l'élève. Il est donc demandé aux parents de maintenir un contact étroit avec l'Athénée Léon Lepage, et d'adhérer entièrement à ce projet d'établissement.

Pour mener à bien ce projet, l'équipe éducative est guidée par certaines valeurs fondamentales, à savoir:

- le respect et la considération des individus,
- l'ouverture d'esprit,
- la tolérance,
- la solidarité,
- la critique constructive,
- le doute raisonné.

De même, elle développe des moyens assurant aux élèves une formation qui les rend performants et autonomes.

Ces moyens, non exhaustifs,

- **installent une méthodologie adéquate** plaçant l'adolescente et l'adolescent au centre des apprentissages

- en accordant de l'importance à l'expression écrite et orale ;
- en préparant aux modes de questionnement existant dans l'enseignement supérieur ;
- en entraînant à la prise de notes ;
- en favorisant le travail en équipe comme le travail individuel ;
- en favorisant l'autonomie et l'acquisition d'une méthode de travail ;
- en initiant des projets interdisciplinaires ;
- en développant l'esprit scientifique par la pratique de laboratoire ;
- en visant la pédagogie de l'effort et donc en soutenant l'élève dans ses difficultés d'apprentissage;

- En 6^{ème} année, les élèves réalisent un travail de fin d'études du secondaire qui poursuit deux objectifs : mobiliser l'ensemble des compétences terminales à maîtriser au troisième degré et préparer aux études supérieures.

Le but est d'organiser une démarche de recherches et de présenter une réflexion personnelle et critique en vue de répondre à la problématique soulevée par le TFE.

L'encadrement des élèves se fait tout au long de la réalisation du TFE par les professeurs qui assurent un rôle de guide dans les différentes démarches et étapes du travail.

L'évaluation porte sur la réalisation écrite et une présentation orale du TFE dont les modalités sont expliquées lors du choix du sujet par l'élève.

- développent l'ouverture à la société en organisant :

- des cours de natation obligatoires jusqu'en 3^{ème} année;
- tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école des activités sportives ou/et culturelles obligatoires liées au projet d'établissement (« ALPE »)
- des visites obligatoires de lieux culturels ;
- des voyages scolaires obligatoires, actuellement en 1^{ère}, 3^{ème} et 6^{ème} ;
- dès la première année commune, une initiation aux NTIC, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (Internet, CD ROM, cyber-club, éducation aux médias, etc.) ;
- des conférences et des débats, notamment dans le cadre de l'Agora des Libertés ;

- développent l'engagement personnel, la confiance en soi en organisant notamment la participation:

- à des compétitions sportives inter-écoles (student-trophy, etc.) ;
- à des olympiades (mathématique, physique, chimie, biologie) ;
- à des concours d'expression (critique cinématographique, rencontres d'art dramatique, dessins du Soir...);
- à des mini-entreprises ;
- aux Agora des Libertés (espace où des professeurs et des élèves travaillent et réfléchissent ensemble à la présentation des travaux sur « un thème citoyen ») ;
- à des activités d'éducation à la santé ;
- à des activités de sensibilisation aux dimensions affectives et émotionnelles de ses relations avec autrui. (« cellule bien-être », animation théâtrale, ...) ;
- aux activités liées au projet EVRAS : Education à la Vie Relationnelle, Affective et sexuelle. (planning familial, séances information, ...)

- octroient des chances maximales à chacun en organisant :

- une école des devoirs (dans le cadre des budgets disponibles);
- des remédiations (essentiellement au 1^{er} degré) ;

ALL proposition de projet d'établissement (avec TFE)

- un tutorat interne par des rhétoriciens pour les classes de troisième (dans le cadre des budgets disponibles);
- un tutorat par des étudiants de l'U.L.B. (pour le cycle supérieur) ;
- une collaboration entre l'enseignement primaire et secondaire de la Ville de Bruxelles afin de faciliter la transition pédagogique pour les élèves et veiller à augmenter les chances de réussite des élèves du 1^{er} degré. *

- aident à l'orientation vers les études supérieures en organisant :

- des conseils d'orientation en collaboration avec le SPOS (Service de Prévention et d'Orientation Santé) ;
- une info-carrières (rencontres avec des anciens,...);
- des programmes ou journées d'information avec l'U.L.B. et la H.E.F.F. ;
- une « semaine de l'orientation » regroupant diverses activités liées à l'orientation vers la poursuite des études secondaires et supérieures.

- éduquent à la citoyenneté :

- en utilisant, comme dans toute société, des règles de vie acceptées par tous (ici lors de l'inscription). Les Règlement des études (RE) et règlement d'ordre intérieur (ROI) servent donc ici de références.
- en instituant des structures grâce auxquelles les élèves acquièrent les compétences nécessaires à l'exercice de la démocratie, de l'engagement personnel, de la citoyenneté responsable :
 - représentativité par élection,
 - prise de parole devant des membres de l'institution de diverses catégories,
 - écoute respectueuse de l'autre,
 - défense d'idées.
- Ces structures sont :
 - Le Conseil des élèves,
 - Le Conseil d'école,
 - Le Conseil de participation

En 5^{ème} secondaire, les apprenants effectuent un stage citoyen de trente heures dans des structures telles que bibliothèques, maisons de repos, maisons de jeunes, etc. afin de leur permettre de prendre conscience de la réalité urbaine dans laquelle ils évoluent. Ce stage civique sera préparé dès la quatrième année. Au terme de ce stage, ils feront un état de leur expérience et présenteront le portrait d'une personne dans son travail social.

Tous ces moyens sont mis en place par une équipe responsable, soucieuse de s'informer des évolutions scientifiques, pédagogiques et technologiques ; formée à de nouvelles méthodes, notamment grâce à la formation continuée.

Pour aboutir à des résultats concrets, tous ces moyens nécessitent l'implication totale des élèves et de leurs parents.

Les élèves doivent notamment:

- se montrer ponctuels et faire preuve d'assiduité,
- fournir des efforts constants tant à l'école qu'à domicile,

ALL proposition de projet d'établissement (avec TFE)

- tenir leurs cours et journal de classe parfaitement en ordre,
- être respectueux de "tous les autres",
- lire et transmettre immédiatement à leurs parents les avis ou autres documents "officiels"
- connaître et respecter le RE et le ROI.
- Demander de l'aide dans ses apprentissages, en profitant des soutiens pédagogiques offerts (remédiations, cours de récupérations, étude dirigée, ...)

Les parents veilleront notamment à:

- subvenir aux besoins scolaires de leur enfant.
- imposer les rythmes de sommeil et de travail nécessaires.
- soutenir les efforts et encourager le travail scolaire de leur enfant.
- vérifier (et signer si nécessaire) les cours, interrogations, journal de classe, bulletins, etc...
- lire et éventuellement donner, dans les meilleurs délais, une suite à tout avis ou document "officiel" transmis par l'école.
- prendre contact avec les membres de l'équipe éducative, le Proviseur ou la Préfète dès que leur enfant rencontre une difficulté d'apprentissage ou un problème personnel sérieux.
- se présenter aux séances de remise des bulletins et rencontre avec les professeurs ou/et à se présenter à toute convocation à la demande d'un membre de l'équipe pédagogique.
- connaître et respecter le RE et le ROI.
- se faire connaître auprès de l'Association des Parents d'Elèves de Léon Lepage (APELL) avec laquelle l'équipe éducative entretient des liens constructifs.
- prendre toutes les dispositions utiles de manière à ne pas anticiper le départ en vacances, ou à ne pas retarder le retour de ces dernières.
- demander à ce que l'enfant bénéficie des soutiens pédagogiques offerts et s'engagent à soutenir l'équipe pédagogique dans la réalisation de ces activités de soutien.

Sans préjudice aux dispositions réglementaires relatives à la sanction des études telles que décrite dans le Règlement général des études, l'Athénée déploie des moyens pour combattre l'échec scolaire. En effet, l'équipe pédagogique de l'ALL considère que la **pédagogie de l'effort**, qu'elle tient à appliquer, ne peut se concevoir qu'accompagnée d'une **pédagogie de soutien**. Dans cet esprit, l'établissement scolaire s'est engagé à offrir un dispositif pédagogique constructif d'accueil, de suivi pédagogique et de remédiations visant à aider les élèves confrontés à des lacunes ou des difficultés dans certaines branches. Ce dispositif contribue à lutter contre l'échec scolaire, mais implique une attitude proactive de chaque acteur concerné (école – élèves – parents).

Lors de leur entrée en 1^e Commune, les élèves reçoivent un accueil particulier durant la première semaine de cours, visant à les préparer aux attentes, nouvelles pour eux, des enseignants (méthodes de travail, gestion mentale,...)

Un nombre important d'heures de coordination pédagogique est consacré au 1^{er} degré, en vue d'assurer la remédiation pour les élèves de 1C, 2C et 2S. Des cours de remédiation peuvent ainsi être dispensés pour le français, le néerlandais et les mathématiques, tant en remédiation immédiate (durant des heures de cours mises en parallèle) qu'en remédiation ciblée (placées en dehors de l'horaire normal).

De même, pour les élèves des 2^e et 3^e degrés, des heures de cours de récupération ciblée sont organisées en dehors de la grille horaire pour la plupart des matières.

Par ailleurs, l'école organise une étude dirigée, à laquelle ont accès prioritairement les élèves du 1^{er} degré. Celle-ci se déroule après les heures de cours de la grille horaire et a pour objectif d'accompagner les élèves dans leur travail scolaire (méthode de travail, ...)

Enfin, pour les élèves qui rencontrent des difficultés, l'école organise une année complémentaire à la deuxième commune.

Toujours dans le cadre de la pédagogie de l'effort et de soutien que l'Athénée tient à appliquer, l'évaluation du travail des élèves est essentiellement sommative, fondée sur des interrogations régulières et des sessions d'examen dont l'organisation est fonction du degré d'enseignement. L'évaluation formative n'est cependant nullement exclue. Le travail journalier est réparti en trois périodes, au terme de chacune desquelles un bulletin chiffré est remis aux parents d'élèves du D1, aux élèves du D2 et D3. De même, tous les élèves sont soumis à deux périodes d'évaluation par examens, en décembre et en juin. Toutefois, afin de laisser plus de temps aux élèves de 1C pour appréhender leurs nouveaux apprentissages, la session de décembre n'est pas organisée comme telle, mais se limite à des interrogations récapitulatives faites dans le cadre de l'horaire normal des cours. A l'issue de chaque session d'examens, un bulletin chiffré est remis aux élèves.

En 2^{ème} année, les évaluations de décembre constituent une préparation complémentaire à l'épreuve du CEID. L'élève est informé via son PIA et le bulletin, de son niveau d'acquisition des compétences.

Pour les élèves du 1^{er} degré, accompagnant le bulletin chiffré, un Plan individuel d'Apprentissage (PIA), rédigé par l'ensemble de l'équipe pédagogique, reprend l'évolution du parcours de l'élève dans ses apprentissages par le biais d'une grille d'attendus propres à chaque cours.

Lorsque le Conseil de classe le juge opportun, un élève du 2^{ème} ou 3^{ème} degré peut être ajourné en juin et est invité à présenter des examens de passage en début septembre.

*Collaboration primaire.

A cette occasion il développe des actions diverses comme des activités en commun (compétitions sportives, cross, ...), l'échange de documents pédagogiques accessibles aux enseignants via le site de l'enseignement de la Ville, des périodes de concertation entre les équipes éducatives qui permettront les échanges de bonnes pratiques pédagogiques mais aussi de définir les compétences attendues dans les diverses disciplines enseignées, des formations d'enseignants en commun, des visites d'élèves du primaire dans le secondaire à l'occasion d'activités culturelles, sportives ou ludiques, la présence ponctuelle

d'enseignants d'un niveau dans l'autre lors de séquence d'apprentissage ou de remédiations.

Bien d'autres actions pourront être menées en vue de renforcer cette collaboration pédagogique. Ces actions seront alors le fait d'une prise d'initiative ponctuelle par l'une ou l'autre équipe pédagogique concernée.